Cfdt: CE IDF

LES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES DU CSE CEIDF

LE GUIDE

SOMMAIRE

Qui et comment en bénéficier ? 1

Voyages et Tourisme 3

Enfance 9

Loisirs, Sport & Culture 13

Partenariats 16

QUI & COMMENT
EN BÉNÉFICIER ?

LES BÉNÉFICIAIRES

Tous les salariés ouvrants-droits:

- + de **3 mois d'ancienneté** dans l'entreprise ;
- En **CDD, CDI** et en **contrat d'alternance** ;
- **Les retraités durant 4 ans** à compter de l'année de leur départ

Enfants et conjoints concubins ayants-droits

ACCÉDER AUX ACTIVITÉS

www.cseceidf.fr

Identifiant :
votre matricule

Mot de passe :
votre date de naissance pour votre 1re connexion

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Les participations du CSE sur les différentes activités varient pour chaque salarié(e) en fonction de ses revenus et de sa situation familiale. **Un quotient familial (QF) est calculé pour chacun. Il y a 8 tranches.** Pour connaître votre tranche, vous devez fournir les justificatifs suivants :

Votre ou vos avis d'imposition(s) (concubinage)

Livret de famille

Certificat de Pacs ou factures nominatives pour le concubinage

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Célibataire	57 001	48 001 à 57 000	40 001 à 48 000	33 001 à 40 000	28 001 à 33 000	22 001 à 28 000	16 001 à 22 000	16 000
Marié	80 001	66 001 à 80 000	55 001 à 66 000	46 001 à 55 000	38 001 à 46 000	31 001 à 38 000	23 001 à 31 000	23 000
Marié 1 enfant	98 001	82 001 à 98 000	68 001 à 82 000	57 001 à 68 000	47 001 à 57 000	38 001 à 47 000	28 001 à 38 000	28 000
Marié 2 enfants	109 001	91 001 à 109 000	76 001 à 91 000	63 001 à 76 000	52 001 à 63 000	42 001 à 52 000	32 001 à 42 000	32 000
Marié 3 enfants	121 001	101 001 à 121 000	84 001 à 101 000	70 001 à 84 000	58 001 à 70 000	47 001 à 58 000	35 001 à 47 000	35 000
Marié 4 enfants	133 001	110 001 à 133 000	92 001 à 110 000	76 001 à 92 000	64 001 à 76 000	51 001 à 64 000	38 001 à 51 000	38 000
Marié 5 enfants	144 001	120 001 à 144 000	100 001 à 120 000	83 001 à 100 000	71 001 à 83 000	55 001 à 71 000	42 001 à 55 000	42 000
Marié 6 enfants et +	159 001	133 001 à 159 000	110 001 à 133 000	92 001 à 110 000	77 001 à 92 000	62 001 à 77 000	47 001 à 62 000	47 000

VOYAGES & TOURISME

Une partie importante du budget des activités sociales et culturelles est consacrée à vous proposer un « coup de pouce » pour vos vacances. Le CSE propose plusieurs natures de prestations.

LES VOYAGES ORGANISÉS

négociés et financés en partie par le CSE

Chaque année, le CSE vous propose **un catalogue de voyages** (séjours, circuits...) moyens et longs courriers. Les prix et le contenu sont négociés avec les voyagistes.

Votre tarif de participation varie en fonction de votre QF. (Voir tableau ci-dessous Voyage) . Vous pouvez payer en 6 fois.

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix **< ou = 1 100€**	30%	35%	40%	50%	56%	63%	69%	75%
Prise en charge maximum si prix **> ou = 1 100€**	350€	385€	440€	550€	616€	693€	759€	825€

RÉSERVEZ
« Facility by Tui »

- Possibilité de partir **en individuel au prix de groupe**
- **Meilleurs tarifs TUI garantis sur 3 enseignes** : Marmara, Lookéa, Nouvelles Frontières
- Possibilité de **régler en partie avec des Chèques-Vacances ANCV**
- **Interfaces de gestion et Call Center** dédiés à la Ceidf *ce-facility@tuifrance.com*/ 0 826 963 883
- La participation du CSE dépend d'un nombre de dossiers (180 en 2022) et en fonction du QF
- Avantage reservé uniquement aux salarié(e)s actifs(ves)
- Le/la salarié(e) doit être présent(e) dans l'entreprise au moment du séjour

LE REMBOURSEMENT TOURISME
d'une partie de vos séjours réservés auprès de prestataires référencés par le CSE

(Gîtes de France, Belambra, VVF, Groupe, Pierre et Vacances/Maeva, Touristra, VTF, Vacanciel, MMV, UCPA, Sandaya, ainsi que les campings en France et en Europe).

Pour organiser vos vacances en toute liberté, vous pouvez **réserver vos vacances auprès d'une liste de partenaires** à jour sur le site du CSE.

Le CSE procédera au remboursement d'une partie du séjour en fonction de votre QF (Voir tableau ci-dessous Tourisme).

Les ayants-droits doivent partir et rentrer aux mêmes dates que l'ouvrant droit.

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix **< ou = 700€**	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%
Prise en charge maximum si prix **> ou = 700€**	105€	140€	175€	245€	280€	315€	350€	385€

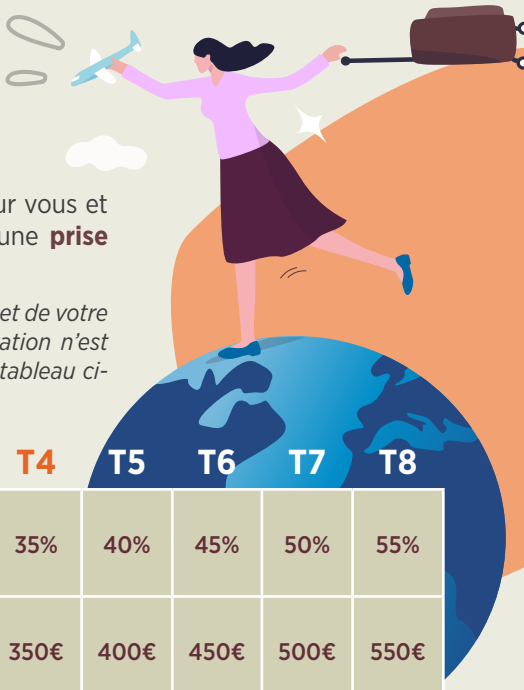

LE REMBOURSEMENT *des vols secs*

Une fois par an, vous pouvez bénéficier pour vous et vos ayants-droits (conjoints et enfants) d'une **prise en charge des billets d'avion**.

La participation varie en fonction du prix du billet et de votre QF avec un minimum de 7 nuitées. Cette prestation n'est pas cumulable avec les chèques vacances. (Voir tableau ci-dessous Vols secs).

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix < ou = 1 000€	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%
Prise en charge maximum si prix > ou = 1 000€	150€	200€	250€	350€	400€	450€	500€	550€

(non cumulable avec commande ANCV et/ou remboursement Train ou Ferry).

LE REMBOURSEMENT *Train/ Ferry*

Le CSE subventionne en fonction du QF, **un billet de train ou de ferry par an**, sans condition de nuitée.

Prestation cumulable avec les Chèques Vacances ANCV mais pas avec le Vol sec. (Voir tableau ci-dessous Chèques-vacances).

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix < ou = 300€	50%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	75%
Prise en charge maximum si prix > ou = 300€	150€	150€	165€	180€	195€	210€	225€	225€

(cumulable avec commande ANCV / non cumulable avec remboursement des Vols secs)

FINANCEMENT DE CHÈQUES VACANCES
ANCV Connect

Bénéficiez chaque année de **300 € de Chèques Vacances subventionnés** entre **50 et 75 %** en fonction de votre QF.

(non cumulable avec remboursement des vols secs)
(voir tableau ci-dessous Chèques-vacances).

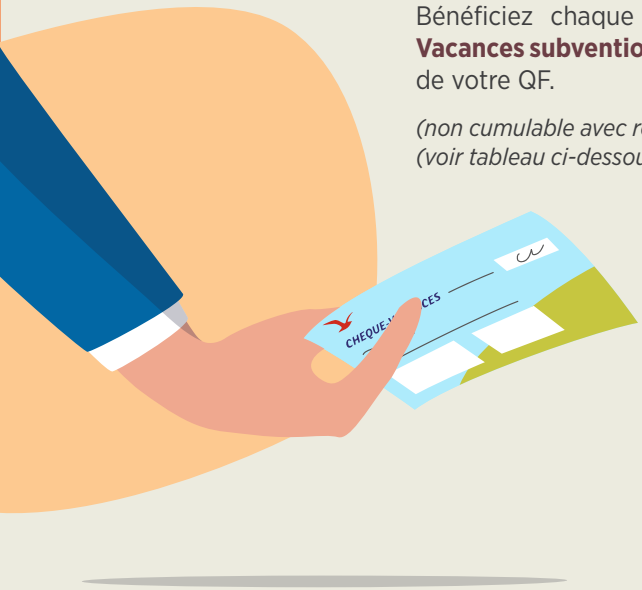

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Montant	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
% de prise en charge	50%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	75%
Montant CSE	150€	150€	165€	180€	195€	210€	225€	225€
Reste à charge	150 €	150 €	135 €	120 €	105 €	90 €	75 €	75 €

(cumulable avec remboursement Train ou Ferry)

LOCATION DE GÎTES ET D'APPARTEMENTS
en hiver et en été (vacances hexagonales)

Le CSE propose des linéaires **à la mer, à la montagne et à la campagne** dans toute la France.

Vous pouvez réserver et bénéficier d'une subvention de votre séjour entre 15 et 55 % (Voir tableau ci-dessous Tourisme)..

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix **< ou = 700€**	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%
Prise en charge maximum si prix **> ou = 700€**	105€	140€	175€	245€	280€	315€	350€	385€

SÉJOURS

Center Parcs & Villages Nature (séjours courts)

Le CSE subventionne de **15 à 55 %** **votre séjour de 4 à 6 jours** en fonction de votre QF.

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge si prix **< ou = 700€**	15%	20%	25%	35%	40%	45%	50%	55%
Prise en charge maximum si prix **> ou = 700€**	105€	140€	175€	245€	280€	315€	350€	385€

ENFANCE

Le CSE propose de nombreuses prestations pour les enfants de salarié(e)s CEIDF, tant en matière de scolarité que de loisirs vacances.

SCOLARITÉ

- **Rentrée scolaire :** pour vos enfants à charge de 6 à 16 ans, chaque année, vous bénéficiez d'un **chèque rentrée d'une valeur de 70 € à 100 €** en fonction de votre Quotient familial.
- **Bourse d'études :** en fonction de vos revenus, le CSE alloue **une bourse d'études comprise entre 300 et 800 € par enfant**, lycée pour les études secondaires, techniques et supérieures.

L'aide est versée chaque année en décembre.

Pour les enfants handicapés de 11 à 25 ans scolarisés :
la bourse d'études est de **1000 €** sans condition de revenu.

Barème	1 & 2	3 & 4
Célibataire (1 revenu) avec au moins 1 enfant suivant des études	22 001€ à 33 000€	< ou = 16 000€ à 22 000€
Couple (2 revenus) avec au moins 1 enfant suivant des études	38 001€ à 57 000€	< ou = 28 000€ 38 000€
Montant de la bourse par enfant suivant des **études secondaires ou techniques**	300€	450€
Montant de la bourse par enfant suivant **des études supérieures**	600€	800€

OCCUPER SES ENFANTS
durant les vacances scolaires

Garderie : le CSE prend en charge **une partie de frais de garderie** en fonction de vos revenus. *(Assistante maternelle, récupération sortie d'école, études surveillées, garderies, crèches, restauration scolaire, centre aéré, etc) à hauteur de 50% de votre facture mensuelle plafonnée à 205€/ mois.*

- **Colonies de vacances du CSE :** vous pouvez inscrire vos enfants de 4 à 20 ans aux **colonies de vacances sélectionnées par le CSE** dans les catalogues Été et Hiver/Printemps.

  La prise en charge est comprise entre 700 € à 1450 € par enfant définit en fonction de votre QF. (Voir tableau ci-dessous). Vous pouvez payer en 5 prélèvements.

- **Colonies de vacances Liberté :** vous pouvez inscrire vos enfants à des organismes « hors catalogue », avancer les frais et obtenir un remboursement sur facture d'une partie de la dépense engagée en ponctionnant sur le même droit alloué que les colonies de vacances.

- **Mini-séjours France & Étranger :** le CSE organise pour vos enfants de 6 à 17 ans **des mini-séjours**.

  La prise en charge peut être intégrale si elle est déduite de la participation aux colonies vacances ou partiellement prise en charge de 50 à 75 % du prix du séjour en fonction de votre QF. Le règlement s'effectue en 5 prélèvements.

COLONIE / SEMAINE D'ÉVASION / MINI-SÉJOURS

Enveloppe annuelle par enfant

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Prise en charge à 100% dans la limite d'une enveloppe de :	700€	800€	900€	1 050€	1 150€	1 250€	1 350€	1 450€

- **Journées récréatives :** Le CSE propose **des journées à thème** le mercredi ou le samedi.
  Le tarif est de 22 € par jour.

NOËL

- **L'arbre de Noël :** lors d'un dimanche précédent Noël, le CSE convie vos enfants à un **spectacle féerique**.
  Gratuit pour les enfants de 0 à 20 ans. Seul le/la salarié(e), son conjoint, et leurs enfants à charge déclarés auprès du CSE peuvent participer à condition d'être inscrits en ligne. Aucun participant extérieur possible. Les places ne peuvent pas être cédées.

- **Les cadeaux de Noël enfants :** âgés de 0 à 16 ans peuvent choisir un **cadeau de Noël** :

Soit dans le catalogue édité par le CSE

Soit une e-carte de **60 €**

Soit un abonnement d'une valeur de **50 €**

- **Les cadeaux de Noël salariés :** Tous les salarié(e)s depuis **plus de 3 mois**

Soit dans le catalogue édité par le CSE

Soit une e-carte de **70 €**

Soit un abonnement d'une valeur de **70 €**

En l'absence de commande en ligne avant la date butoir d'inscription, aucun rattrapage automatique ne sera effectué.

LOISIRS
SPORT & CULTURE

REMBOURSEMENT DE VOS ACTIVITÉS
négociées et financées en partie par le CSE

Que vous pratiquiez du Yoga, des cours de peinture ou de chant, le CSE subventionne **une partie de votre dépense et celle de vos ayants-droits**.

Entre **200 et 430 €** pour les ouvrants-droit.

Entre **100 et 215 €** pour les ayants-droit par période de référence.

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Plafond **Ouvrant-droit** par an	200€	250€	300€	350€	370€	390€	410€	430€
Plafond **Ayants-droit** par an	100€	125€	150€	175€	185€	195€	205€	215€

REMBOURSEMENT BILLETTERIE

Pour vos achats de billetterie (les entrées aux parcs d'attractions, concerts, spectacles, événements sportifs...) sont **remboursés à hauteur de 70%** du billet, plafonné à **50 €** pour le/la salarié(e) et **25 €** pour vos ayants-droit.

Le CSE prend en charge maximum **4 spectacles** sur la période de référence du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Le montant de la participation est calculé sur la valeur faciale du billet, hors frais de gestion et déduction faite des remises éventuelles. Le règlement au moyen de la Subvention Liberté Meyclub, cartes/ chèques cadeaux, bons d'achat, Chèques Vacances ....n'ouvre pas droit à remboursement.

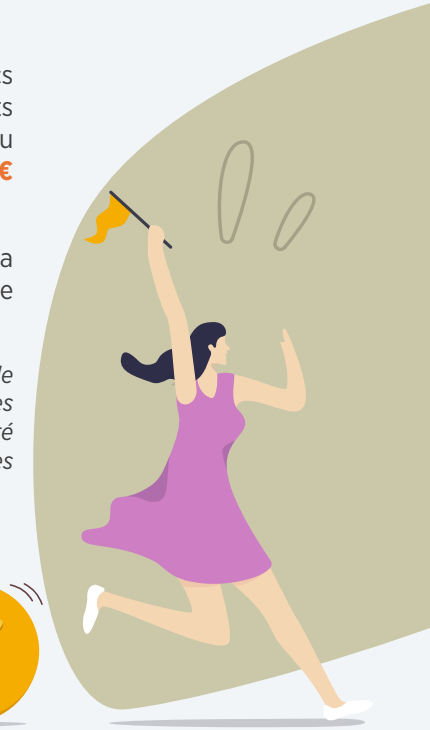

QF	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
% de prise en charge	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%
Plafond **Ouvrant droit** par spectacle	50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€
Plafond **Ayants droit** par spectacle	25€	25€	25€	25€	25€	25€	25€	25€
Nombre de spectacle par an	4							

SECTIONS
sportives, culturelles et loisirs du CSE CEIDF

Afin d'encourager la pratique sportive et culturelle, le CSE **finance des sections en fonction du nombre d'adhérent**s. Si vous faites le choix d'adhérer à l'une d'entre elles, le CSE subventionne comme suit votre adhésion :

60% OFF

60 %
pour le/la salarié(e)
plafonné à **430 €**

pour les
ayants-droits
plafonné à **215 €**

DÉCOUVRIR LES SECTIONS SUR LE SITE WEB.

LIVRE D'ÉTÉ

Vous pouvez sélectionner soit **2 livres de Poche ou soit 1 livre** dans les trois autres catégories : Livre de Poche, Bandes dessinées, Romans, Histoire de l'Art, Loisirs.

Maximum pour 25 €

PARTENARIATS

Le CSE vous propose :

POUR UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉRÉNITÉ :

- **« Rentrée sans stress » :** Achetez la liste de vos fournitures scolaires avec une remise de 10% avec code établissement : 300046 sur *www.marentreefacile.com*
- **Complétude :** soutien scolaire pour votre enfant
- **ATL :** pour offrir à vos enfants des séjours linguistiques incroyables !

POUR LES LOISIRS DE LA FAMILLE :

- **Go sport montagne :** remise en validant le lien sur le site du CSE
- Skiset
- Permis bateau
- Wonderbox
- Club med

POUR LES ENFANTS :

- Anacours musique
- LEC séjours linguistiques
- Kinougarde
- EF Education First

POUR UN PLAISIR DE LA TABLE :

- **Chocolat :** 3 partenariats à voir sur le site *cseceidf*
- Vin et Champagne
- Saumon, huitres et foie gras

POUR LA BEAUTÉ ET BIEN ÊTRE :

- **Cassiopée cosmétiques naturelles :** -20% dès 28 € de commande sur les shampoings et savons 100% d'origine naturelle
- **ZENZAR :** coiffure et beauté : - 25% sur toutes les prestations avec le code : CEIDFXZENZARX25
- **L'occitane en Provence :** -10% en magasin

POUR LA MOBILITÉ ET ÉQUIPEMENT :

- **Europcar :** - 15% avec le code 55141782
- **SIXT :** - 10% voiture et – 20% pour utilitaire
- **AUTOVISION :** contrôle technique de votre véhicule à 60 €. Voir la liste des centres concernés via le site du CSE.

ETC...

Cfdt: CE IDF

64/68 rue du dessous des Berges
• 75013 PARIS

cfdtceidf@orange.fr